



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 81316

Texte de la question

Mme Martine Martinel attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la possibilité de diffusion de RFI à Toulouse. Le CSA vient de lancer un appel à candidature pour un renouvellement des fréquences FM dans la région de Toulouse dont 3 sur Toulouse même (96.9, 100.4, 106.3). La clôture des candidatures est fixée au 7 juillet. La population toulousaine compte d'une part de nombreux expatriés en raison de la présence d'industries de haute technologie et d'autre part une importante communauté originaire des pays du Maghreb. Toulouse correspond donc tout à fait au profil des grandes villes françaises où la diffusion de RFI, avec un décrochage limité en langue arabe de Monte-Carlo Doualiya, enrichirait très sensiblement le paysage audiovisuel local par la diversité des programmes proposés et leur ouverture sur le monde. Dans certains quartiers où les personnes issues de l'immigration maghrébine reçoivent les chaînes satellitaires venues du monde arabe et écoutent parfois des radios communautaires à forte connotation religieuse, RFI en général et Monte-Carlo Doualiya en particulier, pourraient jouer un rôle citoyen en véhiculant des valeurs républicaines en langue arabe, ainsi qu'un rôle en matière d'intégration. C'est la raison pour laquelle elle lui demande si l'État peut envisager de préempter une fréquence pour RFI à Toulouse.

Texte de la réponse

Le contexte international actuel rend plus que jamais nécessaire la contribution de France Médias Monde (FMM) au rayonnement de la France à l'étranger et à la promotion de ses valeurs. Les moyens de FMM sont dès lors prioritairement mobilisés au service de cet objectif, particulièrement à un moment où la concurrence des médias internationaux et locaux ne cesse de se renforcer. Cependant, cela n'exclut pas que puissent être étudiées, comme le prévoyait le contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2013-2015 de FMM, les opportunités d'extension de la diffusion des médias de l'audiovisuel extérieur sur le territoire national, dans le respect de son cahier des charges et de son équilibre économique. À ce titre, il convient de mentionner que Radio France Internationale en français est diffusée en FM en Île-de-France depuis 1991. Pour autant, au regard de la saturation du réseau FM dans les grandes agglomérations françaises dans lesquelles FMM souhaiterait être présente, l'extension de la diffusion radiophonique de FMM sur la bande FM du territoire métropolitain ne semble pas envisageable à court terme. De ce fait, le Gouvernement n'a pas souhaité demander une attribution prioritaire de ressources radioélectriques pour les antennes radio de FMM dans la région de Toulouse.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Martinel](#)

Circonscription : Haute-Garonne (4^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 81316

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 juin 2015](#), page 4432

Réponse publiée au JO le : [14 février 2017](#), page 1259